

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 mars 1969

La séance est ouverte à onze heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

[Traduction]

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DES PRÉSIDENTS ET GREFFIERS DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES AINSI QUE DE MEMBRES DE LA COMMISSION DU PARC INTERNATIONAL ROOSEVELT DE CAMPOBELLO

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre me permettra-t-elle de signaler aux députés la présence dans la tribune de l'Orateur d'un groupe de parlementaires canadiens distingués: les présidents et greffiers des assemblées législatives provinciales. Nos hôtes sont de passage à Ottawa en vue d'assister à la réunion annuelle du Conseil régional canadien de l'Association parlementaire du Commonwealth. Ils passeront quelques instants à la tribune et je suis sûr qu'ils auront une impression favorable de l'efficacité discrète et de la dignité irréprochable de nos délibérations.

[Français]

Au nom de mes collègues, je formule le vœu que nos distingués visiteurs connaîtront à Ottawa des moments agréables et que leur colloque sera fructueux.

J'aurais dû ajouter, évidemment, que nos distingués collègues, présidents et greffiers des Assemblées provinciales, sont accompagnés de leurs épouses.

[Traduction]

Je signale également aux députés la présence dans la tribune du Sénat de collègues américains, membres de la Commission du parc international Roosevelt de Campobello.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la communication suivante a été reçue:

Résidence du gouverneur général,
Ottawa, le 28 mars 1969.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable J. R. Cartwright, C.P., M.C., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la

Chambre du Sénat aujourd'hui, le 28 mars, à 4 h. 30 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-chef du Cabinet du Gouverneur général,

Louis-Frémont Trudeau,
Brigadier-général.

AFFAIRES COURANTES

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LE PAIEMENT DÉFINITIF À L'ÉGARD DE LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE
LE 31 JUILLET 1968

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire une déclaration au sujet du paiement définitif à l'égard du blé de la campagne agricole terminée le 31 juillet 1968.

Au cours de la campagne 1967-1968 les producteurs ont livré à la Commission canadienne du blé 464,608,153 boisseaux de blé dont 17,974,914 boisseaux de blé durum. Le compte du syndicat du blé a été fermé le 28 février.

Les paiements définitifs qui seront versés aux producteurs s'élèveront à \$60,087,183, dont \$4,426,853 aux producteurs qui ont livré du blé durum. Il ne s'agit pas d'un paiement versé par le gouvernement du Canada, mais du montant net reçu par la Commission canadienne du blé à la suite de la vente de blé de l'Ouest pendant la campagne agricole 1967-1968. Ces paiements s'ajoutent aux paiements initiaux effectués à l'égard du blé, paiements qui ont été accrus au début de la campagne agricole en cause, de 20 cents ou de \$1.50 à \$1.70 le boisseau dans le cas du blé n° 1 du Nord, par exemple.

● (11.10 a.m.)

Le paiement définitif moyen pour le blé autre que le blé durum est de 12.462 cents le boisseau. Le paiement définitif moyen pour le blé durum est de 24.628 cents le boisseau. La Commission canadienne du blé commencera à expédier les chèques par la poste le 28 mars.

Je désire informer la Chambre des prix totaux réalisés par les producteurs, avant déduction de l'impôt de 1 p. 100 aux termes de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, sur livraison de certaines de leurs